

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2016

L'an deux mil seize, le huit du mois d'avril, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de MARSAC, sous la présidence de Mme De BASQUIAT, Maire.

Date de la convocation : 31 MARS 2016

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

PRESENTS : De BASQUIAT Marie-Jeanne, DUCLOUX Louis, DUMAS Daniel, PATEYRON Guy, VALADEAU Jean-François, CERBELOT Valentine, GIRARD Josette, JANOUEIX Géraldine, BOUCHER Marie-Claire, MOREAU Christian, PAGNARD Alain, NOËL Jean-Louis, MERIGAUD Michel et DENIS Monique

ABSENT EXCUSE : MALABRE Christian

PROCURATION de : MALABRE Christian à GIRARD Josette

SECRETAIRE DE SEANCE : CERBELOT Valentine

I/ BUDGET ASSAINISSEMENT

A/APPROBATION COMPTE de GESTION 2015 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

B/COMPTE ADMINISTRATIF 2015 :

Le Conseil Municipal après que le Maire a quitté la séance :

- **VOTE** le Compte Administratif 2015 dont les résultats sont les suivants :

INVESTISSEMENT -

Recettes réalisées :	8 300.00 €
Dépenses réalisées :	9 333.33 €
Déficit Exercice 2015 :	- 1 033.33 €
Report excédent 2014 :	+ 34 506.54 €
Excédent global 2015 :	+ 33 473.21 €

EXPLOITATION -

Recettes réalisées :	28 917.76 €
Dépenses réalisées :	22 305.45 €
Excédent 2015 :	+ 6 612.31 €
Report Excédent 2014 :	+ 46 609.50 €

Le résultat de clôture est un excédent de : 53 221.81 €

- **DECIDE** d'affecter ce résultat de 53 221.81 € au C/002 du Budget Primitif 2016.

C/ BUDGET PRIMITIF 2016 :

Le budget Assainissement, pour l'exercice 2016, équilibré en recettes et dépenses, est arrêté comme suit :

- FONCTIONNEMENT : 80 721,81 €
- INVESTISSEMENT : 108 566,89 €

II/ BUDGET COMMUNE :

A/ APPROBATION COMPTE de GESTION 2015 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

B/ COMPTE ADMINISTRATIF 2015 :

Le Conseil Municipal après que le Maire a quitté la séance :

- **VOTE** le Compte Administratif 2015 dont les résultats sont les suivants :

INVESTISSEMENT -

Recettes réalisées :	6 769.35 €
Dépenses réalisées :	229 484.28 €
Déficit 2015 :	- 222 714.93 €
Report excédent 2014 :	227 195.76 €
Résultat 2015 : Excédent	+ 4 480.83 €
Solde RAR :	- 271 852.43 €

Le résultat de clôture 2015 est un déficit de : - 267 371.60 €

FONCTIONNEMENT -

Recettes réalisées :	791 037.91 €
Dépenses réalisées :	634 344.89 €
Excédent 2015 :	156 693.02 €
Report Excédent 2014 :	591 515.71 €

Le résultat de clôture 2015 est un excédent de : 748 208.73 €

- **DECIDE** d'affecter 267 371.60 € au C/1068 du Budget Primitif 2016 et 476 356.30 € au C/002 du Budget Primitif 2016.

C/ BUDGET PRIMITIF 2016 :

Le budget principal, pour l'exercice 2016, équilibré en recettes et dépenses, est arrêté comme suit :

- FONCTIONNEMENT : 1 266 317,05 €
- INVESTISSEMENT : 716 571,73 €

- **Budget Ecole Primaire :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise en réunion du 26/04/2014 concernant l'attribution d'une somme forfaitaire de 4 500 € inscrite au C/6067 du budget communal.

Les frais de déplacements scolaires, de pharmacie, de maintenance du photocopieur etc... seront réglés sur factures sur les différents comptes appropriés.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'inscrire, au compte 6067 du budget 2016, la somme annuelle de 4 500 € et de régler, sur facture, et après consultation, tous les autres frais de nature scolaire.

- **Montant Feu d'Artifice :**

Le Conseil décide de maintenir la somme de 5 000 € pour l'achat du feu d'artifice qui sera tiré au Plan d'Eau de la Brousse, le 13 Juillet 2016.

- **Taux d'Imposition de 2016 –**

- **MAINTIEN** pour 2016, les taux des contributions directes dont les produits sont les suivants :

- TH =	779 200 € x 21,62 % =	168 463 €
- TFPB =	514 600 € x 20,58 % =	105 905 €
- TFPNB =	34 900 € x 73,86 % =	25 777 €

PRODUIT TOTAL ATTENDU =	300 145 €
--------------------------------	------------------

- **Montant Subventions aux Associations :**

- Toutes les subventions sont votées hors présence des élus également Présidents d'Associations (MM. DUCLOUX et MOREAU, Mmes BOUCHER, DENIS)

- FONDATION du PATRIMOINE.....	60.00
- Ass. Repas à domicile Grand-Bourg / Bénévent.....	238.00
- A.C.C.A.....	153.00
- ABELCOL.....	70.00
- ASSOCIATION COMMERCANTS & ARTISANS	100.00
- ASSOCIATION DES 4 VENTS----- (en sommeil).....	00.00
- ASSOCIATION SPORTIVE & CULTURELLE DE L'ECOLE.....	305.00
- JEUNES AGRICULTEURS.....	80.00
- SUBV. EXCEP. CONCOURS de LABOUR J. AGRICULTEURS.....	000.00
- CLUB 3 ^{ème} AGE MARSAC-ARRENES	380.00
- UNION PHILATELIQUE MARSACOISE.....	300.00
- LES ENFANTS DE MARSAC.....	460.00
- ENTENTE SPORTIVE BENEVENT-MARSAC (ESBM).....	1 000.00
- F.N.A.C.A.....	80.00
- F.R.J.E.P.....	700.00
- FLEURISSEMENT (LOU BOUERADOUR).....	500.00
- GYM AGE IN.....	100.00
- J.M.F.....	420.00
- LOU BOUERADOUR.....	500.00
- COMITE DEPARTEMENTAL CYCLISTE-TOUR CREUSE.....	00.00
- ASSO. VELO 23 – L'ECUREUIL.....	80.00
- FANNY MARSACOISE.....	300.00
- LIRE EN CREUSE – BDP.....	30.00
- GYM ARDOUR.....	100.00
- ASSOCIATION XAVIER PRODUCTION.....	000.00
- MARSAC LOISIRS & CREATION	150.00

- JEUNES SAPEURS POMPIERS	80.00
- DEMONTE PNEUS.....	00.00
- PROTECTION CHATS LIBRES DE MARSAC.....	200.00
- La RECREATION.....	250.00
- SOCIETE DE PECHE.....	100.00
- AL BENEVENT BASKET.....	100.00
- BENEVENT COLLEGE Voyage Espagne.....	200.00
- SUBVENTION excep. Exposition sur le thème des chats.....	100.00
- PROVISION.....	564.00

.....
7 700.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT = 716 571.73 €

Opération 48 : matériel = 80 000 €

Op. 50 : voirie = 20 000 €

Op ; 53 : grosses réparations bâtiments communaux : 60 814.76 €

Op. 55 : Eglise : 184 014 €

Op. 56 : Cimetière : 50 000 €

Op. 57 : Centre Commercial – Maison de jeux : 10 000 €

Op. 79 : Etang : report 20 000 €

Op. 82 : Ecoles – Mairie : 130 000 €

Op. 97 : Eclairage public : 110 000 €

Remboursement emprunt : 51 742.97 €

III/ MISE EN PLACE EMPLOI AIDE :

Le Maire propose au Conseil Municipal d'envisager l'embauche d'un salarié pouvant bénéficier d'un emploi aidé permettant de suppléer les employés communaux dans les tâches qui leur sont confiées.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** l'embauche d'un contrat aidé aux conditions suivantes :
 - **Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour l'entretien des espaces verts, des bâtiments communaux et de la voirie ;**
 - **Durée de travail hebdomadaire = 30 Heures ;**
 - **Durée du contrat = 1 an ;**
 - **Début d'embauche = 18 AVRIL 2016.**

IV/ INDEMNITE STAGIAIRE ECOLE :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une personne a effectué, à l'école maternelle de MARSAC, un stage du 29 Février 2016 au 25 Mars 2016 inclus. Cette personne a aussi participé aux travaux de l'ATSEM, placé en congé de maladie durant cette période.

Pour ce travail supplémentaire, le Maire propose de verser à ce stagiaire, une indemnité nette de 150 €.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de verser une indemnité nette de 150 € à la personne ayant effectué, à l'école maternelle de MARSAC, un stage du 29 Février au 25 Mars 2016 inclus.

Cette somme sera prélevée sur la provision du C/6518 inscrite au BP 2016.

V/ ETUDE PROJET EOLIEN :

Le Maire rappelle la réunion de travail du Conseil Municipal du 23 mars 2016 au cours de laquelle nous a été présentée la possibilité d'implantation d'éoliennes sur notre Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité (1 CONTRE, 1 ABSTENTION) :

- **AUTORISE** NEOEN et EREA Ingénierie à étudier la faisabilité d'un projet éolien sur le territoire de la Commune.

VI/ MOTION POLT :

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'un communiqué de l'Association Urgence Ligne POLT en date du 12/03/2016 concernant l'abandon du TGV Brive-Lille.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal, en soutien à l'Association :

- **DEMANDE** :
- **le maintien du TGV Brive-Lille et son extension jusqu'à Cahors comme l'Association le demande depuis le début ;**
- **le maintien du train de nuit Paris-Port Bou et le rétablissement du train diurne supprimé le 13-12-2015.**
- **la livraison de nouvelles rames sur la ligne POLT en priorité, c'est-à-dire dès 2020 ;**
- **l'accroissement des crédits pour la mise à niveau ET la modernisation des infrastructures afin d'assurer davantage de sécurité et améliorer la vitesse, ce qui serait conforme au dernier rapport Duron demandant à l'Etat d'avoir une vraie ambition pour la ligne POLT ;**
- **d'assurer une desserte correcte et adaptée de tous les territoires de Paris à Toulouse et sans aucun tronçonnage de la ligne.**

VII/ DESIGNATION CONSEILLER MUNICIPAL CHARGE SECURITE ROUTIERE :

Mme le Maire donne lecture d'un courrier adressé par Monsieur le Préfet de la Creuse concernant le renforcement de la lutte contre l'insécurité routière suite à une hausse de l'accidentalité et de la mortalité sur les routes de France et aussi de la Creuse. Mme le Maire est tenue de désigner un conseiller municipal spécialement chargé de cette sécurité.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE M. Guy PATEYRON, Adjoint au Maire** chargé de la sécurité routière.

VIII/ EMPRUNT :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de contracter un prêt de 150 000 €.

- Après délibération, le Conseil Municipal :
- **PROPOSE** de contacter le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne.

IX/ QUESTIONS DIVERSES :

1/ Camping :

Des arbres derrière le mobil-home seront abattus.
La yourte située côté route sera démontée et son mobilier conservé.

2/ Enceinte Piscine :

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'arracher, partiellement, les thuyas et de les remplacer par un grillage.

3/ Commission Affaires scolaires : 25/02/2016 :

En présence de Mmes BOUCHER, CERBELOT, DENIS, GIRARD, LEBRAUD et M. MALABRE, la Commission propose, après visite :

- Cantine :
 - Le renouvellement de la vaisselle et d'ustensiles de cuisine (environ 300 €)
 - L'achat d'un meuble porte-serviettes (410 €)
 - De changer une partie du mobilier actuel (tables et chaises) pour l'harmoniser avec celui qui avait été acheté l'année dernière (coût environ 3 200 €)
- Salles de classes / Locaux affecté à la Garderie et au Péri-éducatif :
 - Achat d'une classe mobile comprenant 18 PC portables avec un logiciel de gestion de classe, un chariot pour le stockage et la recharge du matériel, une borne WIFI (le tout pour environ 10 000 €). Cet achat est envisagé car il pourrait être subventionné à hauteur de 4 000 € minimum.
 - Achat de matériel de motricité (environ 1 000 €)
- Ecole et Cantine :
 - 1 sèche-linge (500 € CHEZ Serge DEVAUD)

Travaux à envisager :

- Pour la rentrée scolaire : repeindre une classe (celle située au fond de la cour)
- Dans les salles, à l'étage : après la pose de nouvelles fenêtres, revoir les tablettes et les murs sous fenêtres (problèmes d'humidité)
- Remplacer la fenêtre du bureau des institutrices, côté cour
- La fermeture du préau (voir devis) et voir les différentes solutions pour recouvrir le sol avec une matière qui amortit les chocs (sol de gymnase ou revêtement spécial)

Le Conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable aux propositions de la Commission.